

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2013

Le conseil municipal, dûment convoqué le 21 novembre 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Christophe COQUART – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND - Jean-Pierre FONTIBUS

Excusée : Murielle BARBECOT

Absents : Patrick DER-KEVORKIAN – Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Georges SILVESTRE

Le compte-rendu de la dernière séance apporte les commentaires suivants :

M. FONTIBUS signale que ses propos n'ont pas été relatés dans leur intégralité : ses remarques au sujet du PLUi concernant les élus de la communauté de communes étaient suivies du fait qu'il n'y avait pas de raison que cela se passe plus mal qu'actuellement.

Mme DECOLLONGE : ce sont 50 et non pas 56 familles qui utiliseraient le TAP

Monsieur le maire demande l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- convention avec la SPA

- convention avec GRDF

L'assemblée accepte à l'unanimité.

ADHESION A L'ASSOCIATION POUR LA CREATION DU PNR DE LA DOMBES

Monsieur le maire rappelle les différentes études d'opportunité et de faisabilité d'un parc naturel régional de la Dombes. Les différentes études concluent à un intérêt réel pour le territoire Dombiste. A ce stade il est nécessaire de rédiger la charte du parc, l'association pourra porter ce document. Les statuts de l'association ont été communiqués à l'ensemble des membres du conseil.

Monsieur FONTIBUS fait remarquer que rien n'est rien prévu en cas de dissolution de l'association sans création du PNR au sujet de l'attribution de l'actif et du passif.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- approuve les statuts de l'association

- décide d'adhérer à l'association

- désigne Monsieur NOUET comme représentant titulaire et Madame TAPONAT suppléante.

CONTRAT D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

Monsieur NOUET présente les deux propositions d'assurance reçues suite à la consultation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société GROUPAMA, offre la moins-disante.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU RESEAU DE TELEDISTRIBUTION

L'assemblée, après avoir pris connaissance de la proposition de contrat de maintenance de la société CONJONCTION, accepte à l'unanimité de retenir cette proposition.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire présente de dossier de demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (33%) concernant les travaux de rénovation de la façade de la mairie. Un fonds de concours de 15% a déjà attribué par la communauté de communes et une subvention par le Conseil Général de 30%.

L'assemblée, à l'unanimité, sollicite cette subvention auprès de l'Etat.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIEA

Monsieur NOUET présente la proposition de partenariat maîtrise des consommations d'énergie avec le Syndicat Intercommunal d'Electricité. Le SIEA a pour objectif d'engager un programme d'actions permettant de réduire durablement les consommations énergétiques de la commune, certaines actions peuvent être totalement prises en charge par le syndicat. Par ailleurs la commune doit s'engager, en fonction de ses priorités et disponibilités budgétaires, à réaliser des actions de maîtrise de l'énergie. Cette convention a une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité approuve les termes de cette convention en demandant au SIEA d'intégrer dans sa proposition les points déjà effectués sur la commune, et autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA

Monsieur le Maire présente la convention complète de fourrière de la SPA de Lyon & du Sud Est. Moyennant une redevance de 0,32 € par an et par habitant, pour l'année 2014. Cette société assurera la capture, l'enlèvement et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention complète proposée par la SPA de Lyon & du Sud Est d'un montant de 0,32 € par an et par habitant, soit la somme de 393,92 €.

CONVENTION D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELVE AVEC GRDF

Monsieur le maire présente la convention proposée par GRDF pour l'installation d'équipements techniques permettant le télérelevé, développant ainsi la maîtrise d'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation et l'amélioration de la qualité de facturation par une facturation systématique sur indexe réel. Trois sites sont retenus : église, mairie et vestiaire de foot. GRDF s'engage à verser une redevance annuelle de 50 € HT par site. Cette convention serait conclue pour une durée de 20 ans à compter de sa signature.

Après en avoir délibéré, par 4 voix POUR, 5 abstentions et 1 voix CONTRE, l'assemblée autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe que la médiathèque fait partie des relais musiques de la direction de la lecture publique du département. Des CD sont déjà à disposition du public.

Monsieur SILVESTRE communique les différentes propositions pour une imprimante laser couleur multi-fonctions pour la médiathèque. Après études des offres en location ou en achat direct, il s'avère que la solution de location est plus avantageuse à l'usage dans le coût des consommables et de la maintenance. L'assemblée approuve ce choix.

Monsieur PETRONE fait part de la démission de la bibliothécaire, Madame DEGOIRAT. Une vacance de poste a été déclarée conjointement avec la commune de Villars les Dombes. Cinq candidatures ont déjà été reçues.

La société FTI a fait part de l'exclusivité d'entretien des défibrillateurs transmise par la société SCHILLER. Cette société propose un coût annuel de 111,23 € TTC par appareil avec une visite sur site tous les 3 ans. Cette information sera étudiée auprès de la communauté de communes.

Monsieur NOUET signale que le devis de taille des arbres a été accepté pour un montant de 2 559 € TTC auprès de la société AUX QUATRE SAISONS. Ces travaux devraient être réalisés courant décembre.

Madame DECOLLONGE indique qu'il y a des problèmes d'accès aux rubriques sur le site internet de la mairie. Monsieur COQUART indique qu'il va regarder cela au plus vite. Madame DECOLLONGE rappelle les dates pour les vœux du personnel le 20 décembre à 19 h et les vœux du maire le 4 janvier à 17 h (rendez-vous à 15h 30 pour la préparation). Elle demande également d'annuler la réunion sur les rythmes scolaires prévue le 19 décembre et de la reporter au 9 janvier.

Monsieur SILVESTRE présente les 2 liseuses en prêt, de la BDP de l'Ain, ainsi les orientations proposées au travers de tests et critères retenus afin d'équiper la médiathèque pour une mise à disposition au public.

Monsieur LAMBERT demande si le chiffrage est arrivé concernant l'entretien des fossés, rien n'a été reçu pour le moment.

Monsieur FONTIBUS fait remarquer qu'il faudrait revoir le réglage des projecteurs du terrain de foot. Il signale également les problèmes de « flashes » d'eau persistants sur la route de Monthieux, il manque environ 10 mètres de réfection sur les travaux réalisés par la communauté de communes. Monsieur NOUET ne partage pas cet avis.

Madame TAPONAT demande ce qu'il en est des échantillons de béton désactivé déposés en Mairie dernièrement pour le traitement de l'espace public en cours de travaux. Messieurs PETRONE et SILVESTRE font part de leurs insatisfactions des échantillons proposés, et de la démarche en cours avec l'entreprise en charge de ce lot, pour un traitement plus qualitatif.

La séance est levée à 22 heures 45.